REVUE DES SCIENCES

Le pain moisi. — Son influence sur la santé. — Les champignons des moisissures blanches, vertes, noires, oranges qui se développent sur le pain. — La moisissures rouge du fromage de Rochefort. — Altérations du pain sous l'influence des moisissures. — Activité des recherches expérimentales relatives à la rage. — Animaux susceptibles de contracter cette maladie. — La rage du lapin, du mouton et du cochon d'Inde. — Inoculation des poules. — Durée de l'incubation de la rage chez les divers animaux. — Expériences de M. Galtier. — Rapidité de l'absorption du virus. — Temps au bout duquel les cautérisations sont sans effet. — Entrée du virus par effraction. — Les accidents produits par les poêles et les calorifères. — Empoisonnement produit dans les chambres sans feu par leur commnnication avec des cheminées d'appartements voisins.

L'attention vient d'être rappelée, d'une manière opportune, sur la question de l'influence que peut exercer sur la santé l'usage d'un pain infesté de moisissures. M. P. Méguin a signalé récemment à la Société de médecine pratique un fait qui ne permet guère de croire à l'innocuité d'un pain altéré de cette façon. Dans un régiment de cavalerie en garnison à Oran, les hommes reçurent un jour, pour leur ration, du pain qui, bien que fabriqué de la veille, était recouvert de moisissures noires et orangées. Ils se refusèrent prudemment à en faire usage, et quelques-uns d'entre eux le donnèrent à leurs chevaux. Presque tous ces animaux ne firent que le prendre du bout des dents ; mais deux d'entre eux, doués d'un instinct moins perspicace, ou plus voraces, en consommèrent chacun environ un demi-kilogramme. Des accidents d'empoisonnement se manifestèrent peu après chez eux et consistèrent en des symptômes graves du côté du tube digestif et des centres nerveux, symptômes qui, combattus énergiquement, n'aboutirent pas à la mort, mais laissèrent chez l'un de ces chevaux une paralysie consécutive du train de derrière. Les chevaux qui avaient mangé des quantités moindres de ce pain altéré en furent quittes pour un malaise très apparent. Le fait est expressif et mérite qu'on ne l'oublie pas.

Le pain, on le sait, n'est pas un aliment de bonne conservation, et la nature chimique de ses éléments, aussi bien que les fortes quantités d'eau qu'il contient, en rendent suffisamment compte. Il se recouvre assez promptement, surtout quand il est conservé dans un endroit obscur et humide, de moisissures qui en altèrent le goût, diminuent sa puissance nutritive et inspirent d'ailleurs un dégoût parfaitement légitime.

Les botanistes ont analysé et classé ces champignons, qui recouvrent le pain de taches d'une grande variété et d'une grande richesse de couleurs. Les taches blanches et satinées sont constituées par le *mucor mucedo*, les vertes par *l'aspergillus glaucus*, les noires par le *rhizopus nigricans* et les orangées par l'*oïdium aurantiacum*. Je laisse de côté les membres moins importants de cette colonie malfaisante. Entre ces champignons, celui qui porte la livrée noire, le *rhizopus nigricans*, semble le plus nuisible, et M. Félix Rochard, qui a publié en 1873 une bonne étude sur ces moisissures, croit que, quand des accidents ont été signalés à propos de l'usage du pain moisi, ils étaient dus à ce champignon auspect dont les touffes étaient mêlées à celles des autres, qui ont une bénignité relative. En 1848 on a signalé sur du pain préparé par la manutention militaire de Paris l'existence de plaques de moisissure rouge que l'on reconnut dépendre de la présence de l'*oïdium aurantiacum*. Payen, qui étudia surtout cette moisissure, reconnut « qu'elle altérait profondément la constitution chimique du pain; qu'elle décompose pour les besoins de sa propre alimentation, l'amidon, lequel se dédouble en eau et en acide carbonique ; et que es matières grasses et azotées sont également décomposées par la végétation de ce parasite ». M. Decaisne a depuis appelé l'attention sur ce champignon auquel il a pu attribuer, dans un cas, des accidents assez sérieux, à l'encontre de M. Guérard, qui le croyait inoffensif. Enfin, j'ai constaté moi-même la présence du champignon orangé sur le fromage de Roquefort, ce qui n'a pas lieu de surprendre, de la mie de pain étant incorporée à la pâte de ce fromage. Il faut, sans doute, manger des quantités assez notables de ces moisissures pour qu'un empoisonnement se produise, et, fort heureusement, le dégoût empêche d'atteindre cette limite ; mais le pain moisi est un pain suspect ; c'est d'ailleurs un pain altéré, d'un goût rebutant, peu nourrissant et peu digestible.

La question de l'inoculation de la rage aux animaux, dans un intérêt expérimental, suscite à chaque instant des communications et des discussions. Si l'on ne peut encore en exprimer des conclusions très précises, cette *agitation*, bien justifiée d'ailleurs par l'effroyable gravité de cette maladie et le caractère relativement peu avancé de son étude, ne peut manquer d'aboutir à des résultats importants. Nous avons indiqué, ici même, il y a quelques mois, les essais de M. Galtier qui ont fait rentrer le malheureux lapin, cette victime d'élection pour les laboratoires, dans la catégorie des animaux auxquels la rage est susceptible d'être transmise. Il a continué depuis ses expériences et il a fait récemment connaître à l'Académie de médecine les conclusions qu'elles lui permettent de formuler.

Inoculant avec la salive d'un même chien enragé, et simultanément, des moutons et des lapins, il a développé artificiellement la rage chez les uns et les autres ; mais l'influence modificatrice de l'espèce s'est nettement accusée : d'une part, par la longueur différente de la période d'incubation ; de l'autre, par la rapidité diverse avec laquelle la mort est survenue.

Tandis que les lapins prennent la rage peu de temps après l'inoculation et meurent au bout d'un, deux, trois ou quatre jours, la rage ne se montre guère chez le mouton avant dix-sept jours et l'incubation, chez lui, peut même atteindre quarante jours. Il y a plus la rage du lapin est transmissible au mouton, et ce fait établi expérimentalement est en opposition avec l'opinion formulée récemment que les lapins inoculés par M. Caltier succombaient à une maladie tout autre.

On sait que la salive est le véhicule de la rage, et qu'il n'y a que ce liquide lui-même ou le produit du raclage des glandes qui le fournissent, à l'aide desquels on puisse faire des inoculations fructueuses.

Le sang, le lait, le suc exprimé des divers organes des animaux morts de la rage sont, au point de vue de l'inoculation de cette maladie, absolument inertes. Mais, en dépit de l'adage populaire : « *Morte la bête, mort le venin,* » le virus de la rage survit aux animaux qu'il a tués.

C'est ainsi que de la salive étendue d'eau peut conserver longtemps, quelquefois pendant dix jours, son aptitude à transmettre la rage, — fait qui implique la nécessité d'une certaine prudence dans l'examen cadavérique des animaux qui ont succombé à cette maladie.

Toutes les voies organiques sont des portes de pénétration pour le terrible virus, mais à une condition : c'est que les tissus avec lesquels il entre en contact soient lésés ; il ne pénètre que par effraction. On peut le déposer à la surface de l'œil, sur la langue, dans l'estomac, et s'il n'existe pas d'érosions qui lui livrent passage il ne va pas plus loin, ou du moins il reste inerte.

M. Galtier a actuellement dans son laboratoire un mouton (dont on demanderait volontiers la grâce), qui a subi une injection dans les veines avec la salive d'un chien enragé ; dans le ventre duquel on a introduit huit centimètres cubes de cette salive, et dont l'appétit et la santé, depuis quatre mois qu'il est en expérience, ne laissent rien à désirer. Il a sans doute payé sa dette à la science, mais l'expérimentation est sans pitié et le malheureux ruminant n'est qu'au début des essais auxquels on le destine.

Un fait pratique d'une haute importance consiste à déterminer la rapidité avec laquelle la salive inoculée passe dans la circulation et se trouve, par conséquent, hors de la portée des moyens à l'aide desquels on s'efforce de détruire le virus sur place. Cela revient à fixer le temps au bout duquel la cautérisation n'a plus de chances de remplir son office de préservation. L'opinion de M. Galtier sur ce point ne serait pas consolante, s'il était permis de conclure du lapin à l'homme. Inoculant à des lapins la salive d'un chien enragé, et choisissant l'oreille pour champ d'expériences, il a amputé cet appendice une heure, trois quarts d'heure, une demie-heure après l'inoculation, et il a vu la rage éclore dans tous les cas Mais si les choses se passent ainsi pour le lapin et pour l'oreille, rien ne dit que, pour l'homme et pour des points du corps moins riches en vaisseaux et plus éloignés du centre, il y ait parité dans les effets ; d'ailleurs, des observations nombreuses permettent de conclure que, si les cautérisations ont d'autant plus de chances de réussite qu'elles interviennent à un moment plus rapproché de celui de la morsure, les cautérisations assez tardives ne sont pas toujours sans résultat et que le mot « mieux vaut tard que jamais » leur est applicable.

Le cochon d'Inde, le mouton, la chèvre, sont très impressionnables à la salive du chien enragé ; le lapin l'est déjà moins à celle du mouton ; quant aux poules, les inoculations multiples qui leur ont été faites n'ont abouti, jusqu'ici, à aucun résultat bien probant, et leur aptitude à contracter la rage est un point qui reste en litige.

La question des très longues incubations de la rage, c'est-à-dire de périodes de plusieurs années séparant la morsure de l'éclosion de la maladie est un sujet de contestation. En supposant que cette inertie prolongée du virus soit possible, encore faut il admettre que les faits qui la démontrent ont un caractère absolument exceptionnel et que la preuve scientifique du plus grand nombre est insuffisante. M. Galtier a vu une chienne inoculée par lui et maintenue soigneusement isolée contracter la rage au bout d'un an seulement. Mais une objection se présente naturellement à l'esprit : n'est-ce pas là peut-être une rage spontanée se développant chez un animal antérieurement inoculé sans succès ? La race canine a le privilège de se suffire à elle-même pour se donner la rage, et ce n'est pas elle quirésoudra expérimentalement le problème de la réalité des incubations à longues périodes. Quoi qu'il en soit, ces recherches offrent le plus grand intérêt et ne peuvent demeurer sans profit pour la préservation de cette maladie, cruelle entre toutes.

Les poêles et les calorifères font depuis quelque temps parler d'eux plus qu'il ne conviendrait à la sécurité ; et en cela, comme pour d'autres accidents, on constate une accumulation de faits analogues, comme une sorte de singulière et tragique épidémie. Il importe qu'on n'ignore pas qu'on peut subir les sévices d'un système vicieux de chauffage sans avoir les bénéfices du feu, et que la cheminée du voisin peut très bien remplir de gaz toxiques la chambre que l'on habite, fût-elle dépourvue de tout appareil de chauffage. C'est ce qu'on vient de constater une fois de plus, et tout récemment. Un jeune homme est trouvé mort dans sa chambre. Les procédés délicats d'examen spectroscopique du sang donnent lieu de penser qu'il a succombé à un empoisonnement par l'oxyde de carbone ; on fait une enquête et l'on constate qu'il existait au plafond une ouverture de tuyau de poêle incomplètement obturée et par laquelle se déversaient dans la chambre les gaz provenant d'un calorifère placé dans une pièce voisine. C'est déjà trop que d'avoir à endurer parfois dans une chambre sans feu la fumée de ses voisins, un danger pareil s'ajoutant à cette incommodité montre l'indispensable nécessité de rendre absolument indépendants les tuyaux d'écoulement de la fumée des pièces contigues et d'obturer hermétiquement ceux qui ne fonctionnent pas.

FONSSAGRIVES

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches des poumons, et nul n'ignore aujourd'hui que le goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploie pas, tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les *Capsules de goudron de Guyot* offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le goudron est une substance très complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et sur tout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc ; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les même résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron M. Guyot emploie seulement le goudron Norwège, le seul qui ne soit pas caustique le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en *trois couleurs*.

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des Ministres

Paris, 1er mars, 4 h. s.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil de cabinet. Ils se sont occupés du projet de loi relatif au percement du Simplon.

M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, a exposé l'état de la question.

Aucune déc sion n'a été prise.

Paris, 1er mars, 7 h. soir.

Dans le conseil qu'ils ont tenu aujourd'hui, les ministres se sont aussi occupés du projet de loi relatif aux syndicats professionnels et spécialement du dernier article relatif aux pénalités.

La *Liberté* croit que le gouvernement paraît résolu à demander le maintien du droit de dissolution par autorité supérieure.

L'enquête de Cissey

Paris, 1er mars, 7 h. soir.

Aussitôt que le rappert de M. Lelaure sur les décisions de la commission d'enquête de Cissey sera déposé sur le bureau de la Chambre, beaucoup de députés ont l'intention de demander que les conclusions du rapport soient discutées avant les vacances parlementaires de Pâques.

Démission du consul de France à Tunis.

On lit dans le *Gaulois* :

« On assure que M. Roustan, consul général de France à Tunis, a donné et maintient sa démission.

» Cette nouvelle, qui paraît, au premier abord, avoir une certaine gravité, pourrait constituer une sorte de démenti aux notes optimistes de l'*Agence Havas*. Il convient toutefois d'en attendre la confirmation. »

Le 3 0/0 Amortissable

Ce matin, a eu lieu, au ministère des finances, le tirage des numéros indiquant la série sortante du 3 0/0 Amortissable remboursable au pair.

La série sortante de cette année porte le numéro 174.

Un ambassadeur français décoré

Berlin, 1er mars.

S.M. l'Empereur Guillaume a conféré aujourd'hui à M. de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin la décoration de l'ordre de l'Aigle noir.

Mort de M. Drouyn de Lhuys.

Paris, 1er Mars, soir.

M. Drouyn de Lhuys, ancien ministre des affaires étrangères, est mort.

M. Edouard Drouyn de Lhuys était né à Paris en 1805 ; après de brillantes études, il était devenu secrétaire d'ambassade à Madrid en 1830 ; député en 1842, il n'avait cessé de faire une vive opposition au ministère Guizot ; membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative en 1849, ministre des affaires étrangères en 1849, puis en 1852 ; enfin de 1862 à 1866 ; il avait préparé et signé la fameuse convention du 15 décembre 1864 avec le gouvernement italien convention, qui réglait la durée de l'occupation française de Rome ; sénateur en 1865 ; comme président de la *Société des agriculteurs de France* et de la *Société d'acclimatation*, il a été l'instigateur de nombreuses réformes et améliorations dans l'industrie de la France.

Le successeur du général Colley

Londres, 1er mars.

Le général Roberts a été nommé aujourd'hui, commandant en chef des troupes du Transwaal, en remplacement du général Colley, tué dans la dernière affaire engagée entre les Anglais et les Boërs.

Trois nouveaux régiments ont reçu l'ordre d'aller renforcer les troupes du Transwaal.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 1er mars, 9 h. 20, soir.

3 0/0	.. ..	Rio	.. ..
Amortissable	.. ..	Banque ottom.	.. ..
5 0/0	119 55	Italien	89 30
Turc	13 30	Hongrois	96 15/16
Extérieure	.. ./.	Chemins turcs	.. ..
Timbale	.. ..	Loenderbank	.. ..
Egypte	.. ..	Union géné.	.. ..
Oriental	.. ./.		

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Méry-sur-Seine (Aube), de Pleyben (Finistère), de Saint-Bertrand (Haute-Garonne) et de Blanquefort (Gironde), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs du 3e canton de Troyes (Aube) et des cantons d'Evry (Aube) de Rieux (Haute-Garonne) de Blanquefort (Gironde), de Saint-Savin (Gironde) de Rennes, nord-est (Ille-et-Vilaine) et de Saint-Dizier (Haute-Garonne) à l'effet de nommer leur conseiller d'arrondissement.

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décret portant promotion dans l'arme de la cavalerie.

Décisions autorisant la création d'un établissement de poste (recette) dans la commune de Buasy-en-Othe (Yonne) et d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Trye-Château (Oise).

PARTIE NON OFFICIELLE.

Nouvelles et correspondances étrangères.

L'AFFAIRE NEY

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Depuis hier, il y a une affaire Ney.

» Nous sommes désolés d'avoir à appeler l'attention du public sur une famille, honorée, aimée, respectée, qui ne demande que l'oubli de la catastrophe affreuse qui vient de la frapper. Nous sommes désolés de troubler dans leur deuil et leur douleur deux nobles femmes, et aussi de penser qu'un nom illustre va se trouver livré aux discussions des avocats et de la foule passionnée ; mais nous ne pouvons taire les détails que nous connaissons depuis plusieurs jours et qui vont entrer, que nous le voulions ou non, dans le grand jour de la publicité.

» Le général Ney a été assassiné, ainsi que nous le faisions pressentir, ainsi que le bruit en avait couru.

» Déjà, il y a deux jours, on nous confiait la lettre suivante, écrite par la propriétaire de la maison où s'est passé le drame. Nous respectons le style et l'orthographe de cette lettre :

« Fontenay-aux-Roses, le 27 février

« Mon cher frère,

» Je viens de recevoir le journal le *Mot d'ordre* sur lequel il y a des détails sur la mort du général ney, tout cest détails, la, son bien conçus dons notre sens, mais, il y a encore bien autre choses, c'est moi et Fillion qui ont loué la maison à 2 officier de cavalerie les nomé Duvivier et Bapt, doat le reçus est aux nom de Julien Bapt datte du samedi 5 février moyennanant 84 fr. pour un moi, la chaises est aussi a moi, je les prêté lundi dernier, en effet dans la maison il ny a aucun meuble c'est Fillion qui a établi le tir par lassentissement de M. Blanchet pour qu'il narivent pas de malheur, et le tire ne se trouvent pas dans le sous sol comme les journaux le dise mais bien dans le jardin. Nous avons notre conviction qui ne se divulgurera qua qui de droit.

» Quand il te fera plarsir de venir nous voir la porte est toujours ouverte pour toi. Nous nous portons tous assez bien.

» Ta sœur qui tembrasse,

« femme FILLON. »

» Les réticences qui terminent cette lettre indiquent que, dans l'esprit de son auteur, le dernier mot n'était pas dit sur cette affaire et que ce dernier mot n'était pas : suicide.

» Telle était aussi l'opinion des gens du pays.

» Enfin, malgré d'honorables scrupules, malgré le désir de laisser le silence se faire autour d'un irréparable malheur, la police a dû agir.

» Et avant-hier soir déjà, croyons-nous, un des assassins présumés du général Ney était arrêté. On dit même que les personnes arrêtées sont au nombre de trois, et qu'elles ont été surprises peu d'instants après le crime.

» Il y aura donc instruction, et tout porte dès maintenant à croire qu'un des hauts fonctionnaires de la préfecture était dans le vrai quand il se chargeait de démontrer que le général a été assassiné. »

La proposition Bardoux

La commission du scrutin de liste se réunira aujourd'hui pour commencer ses travaux.

Les avis sont très partagés au sujet de la direction à imprimer à l'examen de la proposition Bardoux ; tandis qu'une partie de la commission estime que cet examen doit être poussé activement, d'autres croient qu'il importe d'étudier mûrement la question du rétablissement du scrutin de liste.

Il n'est pas probable que les travaux de la commission soient terminés avant les vacances.

Déjeuner au Palais Bourbon

M. Constans, ministre de l'intérieur, a déjeuné hier matin chez M. Gambetta.

Présent à Victor Hugo

La société *la Cigale* doit offrir aujourd'hui à Victor Hugo un moulage en bronze de l'insecte qu'elle a choisi pour emblème, ce bijou d'art est enfermé dans un écrin qui contient aussi une pièce de vers de Jean Aicara.

Réception au ministère des finances

Hier soir il y avait réception au ministère des finances parmi les personnes qui s'y étaient rendues on remarquait : MM. Constans, Cazot, Cochery, Wilson, Turquet, Martin Feuillée, général Pittié, Sadi-Carnot, Lepère, Maze, etc., etc.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

Les anglais en Afrique

Newcastle, 1er mars.

Le major Fraser a réussi à échapper aux Boërs et est rentré au camp.

Les pertes des anglais dans le combat de Spitzkop, sont de 330 hommes blessés ou prisonniers.

Le général Colley fut tué d'un coup de feu tiré à bout portant.

On évalue le nombre de Boërs dans cette affaire à 2,000 hommes. Ils avaient une réserve d'égale force.

Le commandant des Boërs a télégraphié à Bloemfouretani aussitôt après la bataille : « durant cinq heures nous avons fait des prisonniers. Une compagnie d'infanterie et sept officiers anglais sont en notre pouvoir. »

Mariage princier

Berlin, 1er mars

Un dîner de famille aura lieu cette après-midi chez le prince impérial. L'empereur, l'impératrice et tous les princes venus à Berlin à l'occasion du mariage de la princesse Victoria y assisteront.

Il y aura ce soir, au château royal, un grand bal auquel sont invités 1600 personnes.

Berlin, 1er mars.

Le prince Guillaume et la princesse sa femme ont reçu cette après-midi le bureau du Reichstag. Le président a présenté au couple princier les félicitations de l'assemblée. Le mariage, a dit M. Gossler, est la source et la base de tout bonheur. Ce bonheur et la confiance en Dieu donnent à l'époux et à l'épouse la force nécessaire.

Les jeunes époux ont reçu ensuite la municipalité et le conseil municipal de Berlin, ainsi qu'une députation de jeunes filles des délégués de toutes les grandes villes de la monarchie au nou desquelles le premier bourgmestre de Berlin a adressé une allocution au prince et à la princesse. Un grand nombre d'autres députations ont été présentées au prince et à la princesse.

Nouvelles d'Egypte

Le Caire, 1er mars.

Le consul général de France, M. de Ring, est parti ce matin pour Paris.

Le Caire, 1er mars.

Le rapport trimestriel du directeur du département pour l'abolition du commerce des esclaves, constate un progrès croissant dans l'exécution de la mission confiée à ce département.

Pendant le cours de l'inspection qui a été récemment faite, on n'a pas trouvé un seul esclave dont la captivité soit postérieure à la création du département pour l'abolition de l'esclavage. Toutefois il se passera encore longtemps avant que l'abolition complète du commerce des esclaves soit un fait accompli.

Le bill de coercition

Londres, 1er mars.

Chambre des Lords. — Le bill de coercition pour l'Irlande a été adopté en deuxième lecture, après une discussion de deux heures, sans scrutin.

La séance a été ensuite levée.

La Chambre se réunira demain à 10 heures et demie du matin, pour la troisième lecture.

Le canal interocéanique

Washington, 1er mars.

Le Sénat a discuté hier la résolution relative au canal interocéanique. M. Windort a dit qu'aucune puissance ou compagnie étrangère ne devrait contrôler les voies de communication à travers l'isthme de Panama.

Si un canal interocéanique est nécessaire, a dit M. Windert, nous devrions le creuser nous-mêmes, et non pas entraver le progrès du monde.

M. Windort a recommandé la route par le Tehuantrpec.

M. Hoar a proposé un amendement portant que les Etats-Unis ayant immédiatement besoin d'une ou plusieurs voies de communication, le gouvernement devrait prendre, sans délai, des mesures dans ce but.

Le nouveau Président Garfield, est parti hier, de Menter pour Washington.

Bulletin du Commerce

LAINES

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

| | | |